



COMITE SYNDICAL – Séance du MERCREDI 20 MARS 2019

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de sa séance du MERCREDI 13 MARS 2019, une nouvelle convocation a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT.

Date de convocation : 14 mars 2019 - Date d'affichage : 14 mars 2019
Nombre de délégués : En exercice : **22** - Présents : **03** - Votants : **05**

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt mars à 8h00, les délégués des communes auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Chevreuse, légalement convoqués, se sont assemblés au siège du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER.

Secrétaire de séance : Pierre GODON

ETAIENT PRESENTS

CHEVREUSE : Pierre GODON
MAGNY LES HAMEAUX : Christine MERCIER
MILON LA CHAPELLE : Jacques PELLETIER

ABSENTS REPRESENTES

CHEVREUSE : Anne HERY LE PALLEC donne pouvoir à Pierre GODON
MAGNY LES HAMEAUX : Bertrand HOUILLON donne pouvoir à Christine MERCIER

ABSENTS EXCUSES

| | | |
|--------------------------|------------------------|-------------------------|
| CERNAY LA VILLE | : Georges PASSET | Roland BOUR |
| CHATEAUFORT | : Danielle MARIOT | Julie MAHLMANN |
| CHOISEL | : Alexandra PICHON | Véronique MANOUVRIER |
| DAMPIERRE EN YVELINES | : Valérie PALMER | Ghyslaine WOLFF |
| MILON LA CHAPELLE | : Pascal HAMON | |
| SAINT FORGET | : Isabelle GAUTHERON | Maxime VERCRUYSSSE |
| SAINT LAMBERT DES BOIS | : Danielle TACYNIAK | Jasmine FLAMENT |
| SAINT REMY LES CHEVREUSE | : Clément SCHAAL | Dominique DUFRASNES |
| SENLISSE | : Christophe GASPARINI | Marie-Philomène TAVARES |

PROCES-VERBAL DE SEANCE

ORDRE DU JOUR :

1. *Nomination d'un secrétaire de séance*
2. *Approbation du procès-verbal du 19/12/2018*
3. *Indemnité du Trésorier Comptable*
4. *Débat d'Orientation Budgétaire 2019*
5. *Questions diverses*

Le Président ouvre la séance à 8h00.

Décision du Président

Dans le cadre de ses délégations, le Président informe les présents qu'il a pris une décision concernant l'affaire « Commune de Chevreuse/SIVOM » pour les terrains d'assiette de la piscine intercommunale.

Au vu de l'arrêt de la Cour Administrative d'appel de Versailles en date du 6 décembre 2018 annulant le jugement du 24 novembre 2016 du Tribunal Administratif de Versailles en faveur du SIVOM de la Région de Chevreuse et au vu de l'avis de notre Conseil, Maître LE PRADO, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, le SIVOM de la Région de Chevreuse a déposé un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat.

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président propose de nommer Monsieur Pierre GODON « secrétaire de séance ».

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte cette proposition.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19/12/2018

Aucune remarque n'étant apportée, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. INDEMNITE DU TRESORIER COMPTABLE

Par courrier en date du 7 février 2019, Madame Valérie LEIBER, Trésorière du SIVOM de la Région de Chevreuse, sollicite, conformément au décret n° 82-979 du 19 Novembre 1982 et à l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983, l'attribution de l'indemnité de Conseil, conformément aux textes en vigueur et aux modalités de calcul.

Celle-ci s'élève à 513.68 € (montant brut – gestion 300 jours) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 (montant net à 464.74 €).

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, a décidé, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, de ne pas attribuer à Madame le Trésorier l'indemnité de Conseil de 464.74 € (montant net) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU SIVOM DE LA REGION DE CHEVREUSE

Le Président présente le Rapport d'Orientation Budgétaire aux membres présents du Comité Syndical (voir en annexe).

Une discussion s'ensuit avec les membres présents sur les futurs aménagements du SIVOM.

Le SIVOM envisage de construire de nouveaux vestiaires pour la salle des sports pour répondre à plusieurs besoins :

- ✓ Vétusté du mur rideau du pignon Nord de la salle des sports (plaque en PVC translucide) : ce mur est complètement perméable au froid et non esthétique (vue sur le Château de la Madeleine).
- ✓ L'entrée dans la salle des sports, depuis les vestiaires actuels, n'est pas du tout fonctionnelle : traversée de la salle 1 pour accéder à la salle 2.

Dans l'espace libéré des anciens vestiaires, il serait possible de créer une salle polyvalente qui serait utile au SIVOM puisque nous ne disposons d'aucune grande salle pour différentes activités ou réunions.

Le coût des travaux est estimé à 700 000 € HT (honoraires compris).

Nous pourrions obtenir des subventions de la DETR et du Département à hauteur de 200 000 €.

Un autofinancement de 100 000 € serait envisageable.

Un emprunt de 400 000 € sur 15 ans compléterait le plan de financement.

Après discussion, il est décidé d'inscrire au budget 2019 cette nouvelle opération d'investissement.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire et de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires du budget de l'exercice 2019.

Fin de la séance à 9h30.



Jacques PELLETIER
Président

